



Paris, le 22 janvier 2018

Annulation d'actions suite à la fin du programme de rachat d'actions

Le Conseil d'Administration de Rémy Cointreau, réuni le 17 janvier 2018, a décidé de procéder à l'annulation de 103 638 actions auto-détenues, soit 0,20% du capital, par voie de réduction de capital, comme annoncé par le communiqué du 29 décembre 2017 relatif à la fin de son programme de rachat d'actions.

À l'issue de cette annulation, Rémy Cointreau détient 291 935 de ses propres actions, soit 0,58% du capital social après réduction.

Le capital social s'élève désormais à 80 358 080 euros, divisé en 50 223 800 actions.

Cette décision n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par la société. Le détail des opérations réalisées dans le cadre de ce programme de rachat est disponible sur le site de la société www.remy-cointreau.com - rubrique « Finance/Informations réglementées ».